

Le 15 décembre 2022

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL de la huit cent vingt-sixième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 20h00 conformément à l'article 153 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Mesdames les conseillères Anne-Marie Arcand et Karine Roy-Tremblay, et messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Pierre Pharand, et Sébastien Renaud faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

2022-12-2421 Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la première séance extraordinaire du 15 décembre 2022 portant sur le budget 2023 et adopte l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2022-12-2422 Adoption du budget 2023

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte, par la présente, le budget 2023 qui se détaille comme suit :

Revenus	
Taxes	8 156 505 \$
Paiements tenant lieu de taxes	29 444 \$
Transferts	712 890 \$
Services rendus	115 590 \$
Imposition de droits	1 075 000 \$
Intérêts et pénalités	71 000 \$
Autres revenus	735 265 \$
Total des revenus	10 895 694 \$
Charges	
Administration générale	1 562 588 \$
Sécurité publique	2 524 179 \$
Transport	2 980 233 \$
Hygiène du milieu	1 253 391 \$
Santé et bien-être	9 900 \$
Aménagement, urbanisme et développement	644 487 \$
Loisirs et culture	1 297 506 \$
Frais de financement	467 452 \$
Total des charges	10 739 735 \$
Excédent de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	155 959 \$
Remboursement de la dette à long terme	687 640 \$
Affectation de l'excédent accumulé non affecté	(460 000 \$)
Affectation de l'excédent accumulé affecté	(17 390 \$)
Affectation de fonds réservés	(54 291 \$)
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	0 \$

Adoptée à l'unanimité

2022-12-2423 Adoption du programme triennal d'investissements pour 2023-2024-2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte le programme triennal d'investissements 2023-2024-2025, le tout selon le tableau dressé par le greffier-trésorier lequel est joint en annexe à la présente résolution.

Adoptée à la majorité

2022-12-2424 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

Il est 17h15

Adoptée à l'unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général

Je, Marc Louis-Seize, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.